

LE CRÉDIT MUNICIPAL CANADIEN

*Société de placements.—Capital, \$1,000,000,
Québec*

INCORPORATION.

La Société sera constituée par Lettres Patentes fédérales. Elle demandera plus tard aux législatures des provinces un acte spécial lui accordant certains privilèges utiles à ses opérations.

OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

La Société a pour objet de faire, soit par prêt, soit par acquisition, exploitation, ou autrement, des placements de capitaux dans des entreprises municipales telles que conduites d'eau (aqueducs), égouts, éclairage, ponts, marchés publics, etc.

FONDS SOCIAL.

Le fonds social de la Société est fixé au chiffre de \$1,000,000.